Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20261116-51126DELIB14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, Mme LE ROLLAND Florence, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

Mme Isabelle ANDRÉO donne procuration à M Philippe DAULY
Mme Manuella ABBÉ donne procuration à M Yves BRUNET
M Franck JOSSET donne procuration à M Thomas CHEVALIER

Secrétaire de séance : Mme Lydie RAMEZ.

Délibération 14 — COURS DE YOGA

Lors de la séance du 4 juin 2026, les conseillers ont statué sur le prix de la location de la salle André Hénon pour que Mme Rachel LAUX dispense des cours de yoga. Le tarif choisit est de 10 euros pour deux séances.

Face au succès de cette activité sportive, Mme Rachel LAUX demande d'obtenir une troisième location de la salle André Hénon.

Monsieur le Maire propose que le montant de la location pour une séance soit de 5 € et sollicite l'autorisation d'appliquer ce tarif.

Le Conseil Municipal valide ce tarif de 5€ par séance de yoga et autorise Monsieur le Maire a l'adapter aux demandes de Mme Rachel LAUX.

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

Secrétaire de séance
Lydie RAMEZ

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9 11 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor